



MAIRIE
DE
SERRAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt mars deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de Serraval s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVALLEREAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 15

Présents : M. Yvan BREUILLOT, Mme Annick CHALANSONEX, Madame Maeva CHIROL, M. Pascal CHEVALLEREAU, M. Alexandre DESTREM, M. François Régis GARBIT, Mme Nathalie MASSART, M. Baptiste MERMILLOD, Mme Valérie ORGE, M. Olivier PAILLOT, M. Marc PORRET, Mme Corinne SAUVE, Mme Adeline TOULORGE, M. Olivier VINCENT.

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

Absente excusée : Mme Nicole THABUIS

A donné pouvoir :

Mme Nicole THABUIS à Nathalie MASSART

23 MARS 2026

ARRIVEE
5

Mme Maeva CHIROL est élue secrétaire de séance.

DEL_05182026	Objet : ELECTION DES ADJOINTS
--------------	-------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 et suivants,

Vu la délibération approuvant la création de quatre postes d'adjoints au maire, en application de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection quatre maires adjoints,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe, ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Considérant que les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Considérant la liste de candidature conduite par Mme Nathalie MASSART,

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

La liste conduite par Madame Nathalie MASSART a obtenu 15 voix.

SONT ELUS adjoints au maire de Serraval selon le rang ci-après indiqué et sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

1^{ère} adjointe : Madame Nathalie MASSART.

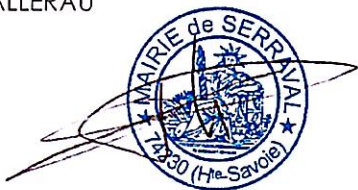
2^{ème} adjoint : Monsieur Ivan BREUILLOT

3^{ème} adjointe : Madame Maeva CHIROL

4^{ème} adjoint : Monsieur Marc PORRET.

Le vingt mars deux mille vingt-six.

Le Maire,
Pascal CHEVALLERAU



La Secrétaire de séance,
Maeva CHIROL

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le

- de sa publication le

Le Maire,
Pascal CHEVALLERAU

23 MARS 2026
24 MARS 2026



Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

23 MARS 2026

ARRIVEE
5

La liste conduite par Madame Nathalie MASSART a obtenu 15 voix.

SONT ELUS adjoints au maire de Serraval selon le rang ci-après indiqué et sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

1^{ère} adjointe : Madame Nathalie MASSART.

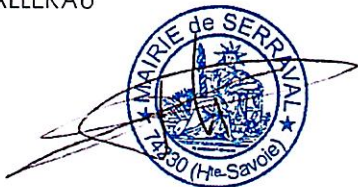
2^{ème} adjoint : Monsieur Ivan BREUILLOT

3^{ème} adjointe : Madame Maeva CHIROL

4^{ème} adjoint : Monsieur Marc PORRET.

Le vingt mars deux mille vingt-six.

Le Maire,
Pascal CHEVALLEREAU



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire,
Pascal CHEVALLEREAU

23 MARS 2026
24 MARS 2026



La Secrétaire de séance,
Maeva CHIROL

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

23 MARS 2026

ARRIVEE
5

all